

COMMUNE D'ARTAGNAN

Séance du 26 mars 2024

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 17/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Stéphane ETIENNE

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Refus : 0

Présents : Christine APARICIO, Marc CLAVEL, Lucien COMBESSIES, Isabelle BETTONI, Eric CHAUMES, Christian DOURS, Sylvain DUPRAT, Stéphanie LOPEZ, Carlos MARTINS, Pierre MELENDEZ, Fabienne VIGNOLO

Représentés:

Excusés: Michelle BROUCA

Absents: Stéphane ETIENNE, Stéphane SARDOU

Secrétaire de séance: Pierre MELENDEZ

Objet: Vote du compte administratif 2023 - DE_011_2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ETIENNE Stéphane

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par ETIENNE Stéphane après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	58 164.60			261 294.17	58 164.60	261 294.17
Opérations exercice	56 660.00	138 759.31	164 857.20	229 584.53	221 517.20	368 343.84
Total	114 824.60	138 759.31	164 857.20	490 878.70	279 681.80	629 638.01
Résultat de clôture		23 934.71		326 021.50		349 956.21
Restes à réaliser	75 421.62				75 421.62	
Total cumulé	75 421.62	23 934.71		326 021.50	75 421.62	349 956.21
Résultat définitif	51 486.91			326 021.50		274 534.59

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ARTAGNAN, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____

Le secrétaire de séance,

Pierre MELENDEZ

Signature

Le Maire,

Stéphane ETIENNE

Signature